

1.0 Ouverture de la réunion et mot du président

À 19h00, ayant constaté le quorum, monsieur Jean-Pierre Charuest, président ouvre la réunion du C.C.U. Monsieur Charuest souhaite la bienvenue aux membres du C.C.U et les deux nouveaux membres du Conseil se présentent.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout à varia du point : Projet de règlement 6-23-39 par la MRC de Coaticook.

Proposé par : M. Jacques Masson

3.0 Adoption du procès-verbal de la réunion du CCU du 18 septembre 2017

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

Proposé par : Stéphane Péloquin

**4.0 Demande de dérogation mineure : Requérant : André Lavoie
99, chemin de Cookshire
Compton (Québec)
JOB 1L0**

**Objet de la demande : Autoriser une distance de 1,29 mètre au lieu de 3
mètres entre 2 bâtiments accessoires**

M. Beaulieu explique la demande et répond aux questions des membres du CCU.

Suite à l'analyse du dossier et après discussion des membres, le C.C.U. fait une recommandation au Conseil.

RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 001-2017-12-18

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro 2017-010 est conforme en date du 26 octobre 2017 et que le coût exigible a été payé ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé au 99, chemin de Cookshire à Compton, numéro de lot 1 802 791 cadastre de Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est situé à l'intérieur de la zone Ar-4, au plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage 2002-35;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure visant les dispositions de l'article 7.4 concernant les bâtiments complémentaires du règlement de zonage 2002-35, est admissible en vertu de l'article 3.5.1 du règlement numéro 2005-59 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et lotissement;

CONSIDÉRANT QUE la distance concerne 2 bâtiments complémentaires situés dans la cour arrière et non visible du chemin;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MALHON GRAPES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'accepter la demande de dérogation mineure dossier # 2017-010

5.0 Révision de la réglementation d'urbanisme : Définitions

Ce point est traité après le point varia.

M. Beaulieu révisé les définitions à partir de la lettre D. Quelques commentaires et explications sont soulevés par les membres. M. Beaulieu informera le CCU à la prochaine rencontre.

6.0 Varia

M. Beaulieu explique la modification proposée au schéma d'aménagement. Il s'agit de deux ajustements au périmètre urbain. M. Charuest mentionne qu'il y a une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, le 10 janvier 2018 à 11h00 à la MRC de Coaticook..

7.0 Levée de la réunion et prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 15 janvier à 19h00.

Ayant épuisé l'ordre du jour, la réunion est levée à 20h45.

Alain Beaulieu, B.Sc.
Secrétaire du comité

Jean-Pierre Charuest
Président du CCU